

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

SIX MOIS : 6 FR. — UN AN : 10 FR.
(Etranger, port en sus)
(les abonnements se payent d'avance).

PARAIT LE MARDI ET LE VENDREDI

Rédaction et administration 14, Rue Al-Djazira. 14. — TUNIS

Les annonces sont reçues au bureau du journal et à l'Agence de Publicité, 9, rue Sadikia

INSERTIONS

Annonces diverses, la ligne 0 40
Réclames » 0 60
Chronique locale » 1 50
(Payables d'avance)

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Regence de Tunis pendant l'année 1893.

Bourse de Paris

Cours du 18 avril 1893

3 0/0	96 05
4 1/2 0/0	106 92
Tunisienne 3 0/0	479 00
Monts-de-Piété Tunisiens	510 »
Crédit foncier de Tunisie	300 »
Compagnie Algérienne	477 »
Banque de Tunisie	254 »
C ^{ie} G ^{ie} Transatlantique	527 »
Gaz et eaux de Tunis	
Bône-Guelma	710 »

La lumière s. v. p.

Rester plus longtemps indifférent en présence des graves accusations qui pèsent sur les contrôleurs civils, par suite des divulgations qui ont été produites par un journal local, serait, à notre sens, une faute considérable ; il est nécessaire que la probité de ces fonctionnaires ne se transforme pas en une légende énigmatique.

Le bruit court qu'un dossier a été déposé à la Résidence, et que ce dossier renfermerait les preuves évidentes des méfaits reprochés aux contrôleurs ; mais en admettant ce bruit comme vrai, cela n'est pas suffisant pour satisfaire la conscience publique mise en éveil : ces accusations sont fondées ou elles ont été lancées légèrement, sans preuves plus sérieuses que celles qui courent ordinairement les loges de concierges. Dans la première hypothèse, le gouvernement doit, sans tergiversations, poursuivre devant les tribunaux compétents les coquins qui déshonorent la France en Tunisie ; dans la seconde, un châtiment exemplaire doit être la récompense du journal qui s'est rendu coupable de ces odieuses calomnies.

Dans l'un ou l'autre cas, il serait imprudent et impolitique, au premier chef, d'étouffer cette affaire par un coup d'éteignoir.

Pour l'honneur de notre pays, il est urgent qu'elle soit tirée au clair, mise en pleine lumière.

Lorsqu'un ou plusieurs fonctionnaires sont accusés publiquement de prévarication, le gouvernement ne peut s'en tenir à instruire l'affaire en *catimini*, l'opinion publique en étant saisie, c'est au grand jour que les débats doivent se produire.

Si encore les divulgations de ce journal n'étaient connues que par la colonie française, on pourrait, à la rigueur, faire la part du feu en éliminant sans bruit les fonctionnaires malhonnêtes qui auraient trafiqué de leurs fonctions ; cela serait, pour ainsi dire, un lavage de linge sale en famille ; mais personne n'ignore, et le gouvernement moins encore, que nous sommes entourés de gens qui exploitent toutes les occasions pour nous représenter à l'Europe comme le peuple le plus dévergondé, pourri jusqu'à la moelle, capable de dissimuler sous des apparences austères les plus ignominieuses intrigues ; il importe donc, que ceux qui nous observent avec autant de malveillance sachent bien que lorsque, par hasard, des brebis galeuses s'égarant dans notre troupeau, nous n'hésitons pas à les repous-

ser en leur imprimant, au préalable, la marque au feu.

Pour cela, il faut introduire le fer rouge dans la plaie et l'y tourner jusqu'à la brûlure complète du virus.

Ce serait une grande erreur de considérer la colonie comme satisfaite en déplaçant, par mesure disciplinaire, un ou deux de ces fonctionnaires, l'effet serait complètement opposé à celui qu'on aurait cherché ; ils apparaîtraient au contraire, au public, et avec raison, comme les victimes d'une intrigue intéressée ; ils auraient pour eux toutes les consciences droites, tous les partisans de la lumière et de la justice.

Si donc le gouvernement ne se décide pas à donner suite à cette affaire, le ministre des Affaires Etrangères, espérons-le, se fera un devoir de punir les prévaricateurs, s'il y en a, ou d'autoriser les calomniés à poursuivre leur calomniateur.

L'opinion publique veut être éclairée. Elle le sera.

M. Rouvier est arrivé dimanche. En retournant prendre possession de son poste, notre honorable Résident trouve la situation quelque peu changée.

Avec un peu de bon sens, on viendra à contenter tout le monde.

Il paraît que tout ne marche pas comme sur des roulettes aujourd'hui, à la municipalité.

Tant que celle-ci a eu à sa disposition les fonds provenant de l'emprunt, cela a marché assez bien, mais, maintenant que ceux-ci touchent à la fin, il paraît que ça ne va plus et qu'avant peu, nous verrons luire des jours aussi beaux que ceux du temps de M. Dubos !

Ce n'est pas peu dire.

On se rappelle que les employés restaient facilement des trois et quatre mois sans toucher un centime. C'était un gâchis épouvantable.

Nous espérons que M. Cambiaggio ne se laissera pas acculer à ce point et qu'il avise en ce moment aux moyens d'éviter une situation critique.

Pour la troisième ou quatrième fois, nous prions M. le Résident général de vouloir bien ordonner que l'on procède dès à présent à la révision des listes électorales.

En révisant aujourd'hui celles-ci, le public sera certain que le travail aura été fait consciencieusement et que des personnes qui ne doivent pas figurer sur les listes électorales y ont été portées intentionnellement, comme d'autres ne l'auront pas été, parce que ce sont les amis de M. un tel ou un tel.

Paroles de Ministre

—0—

Il y a deux ou trois mois, notre honorable Résident nous a annoncé que les pourparlers entre le gouvernement tunisien et la compagnie du Bône-Guelma et Prolongements au sujet de la concession des chemins de fer tunisiens étaient terminés et qu'il ne manquait plus que la signature du ministre des Travaux Publics et le vote du Parlement français.

De nos concitoyens demanda alors à M. Rouvier, si dans la convention, on avait quelque peu songé aux entrepreneurs français pour la construction des lignes projetées.

Notre ministre répondit que la Cie du Bône-Guelma avait son entrepreneur général qui était la Société de Constructions des Batignolles mais que celle-ci divisait ses travaux en plusieurs lots et qu'elle en confiait l'exécution aux entrepreneurs qui lui faisaient les plus gros rabais ; mais qu'il allait, néanmoins aviser afin que les entrepreneurs français soient seuls appelés.

Ce langage était celui d'un bon Français et nous avons applaudi ferme.

Mais voilà qu'aujourd'hui ça change de thèse et on a bien raison de dire qu'il y a loin de la coupe aux lèvres...

Les Batignolles se préparent à commencer les travaux de la ligne de Djeida-Bizerte.

Cette société a fait un tri parmi les nombreux entrepreneurs français de notre ville capables de mener à bien l'exécution d'un ou plusieurs lots. Au lieu de les convoquer tous, elle n'a convoqué surtout que des naturalisés fraîche date — véritables lèche-croûtes — et nombre d'étrangers ; ceux-ci, naturellement, sont les privilégiés.

Ainsi pour la menuiserie, plusieurs de nos compatriotes qui ont des ateliers pouvant réaliser avec les principaux du genre, de France, de Navarre, d'Italie et même de Malte n'ont même pas été convoqués et l'entreprise de toute la boiserie a été donnée à un étranger, que, nous nommerons, si on le désire.

Si c'est ainsi que la « Société des Batignolles » tient compte du désir de notre honorable ministre de favoriser nos compatriotes, M. Viette, sur qui nous tombions la semaine dernière, a bien fait de ne rien signer du tout et nous l'engageons même à s'opposer de toutes ses forces à la construction du réseau tunisien, jusqu'à ce qu'un paragraphe stipulant que les travaux ne pourront être donnés qu'à des Français et qui plus est, si ceux-ci sont naturalisés, qu'ils le soient depuis trois ans au moins, ait été ajouté à la convention.

Nous prions notre honorable Résident puisqu'il en est temps encore, de ne pas laisser léser les intérêts de ses compatriotes par une société par trop rapace.

Les travaux aux Français ou pas de concession. Que le B.-G. s'arrange.

Plairait-il à M. Rouvier d'accorder aux journaux locaux l'autorisation d'envoyer un rédacteur assister à la « Conférence Consultative » afin d'en croquer les séances.

Au mois de décembre prochain, MM. Dufresnel, Savon, Odent et Péloni sont membres sortants de la Chambre de Commerce.

Nous doutons que ces messieurs soient renommés s'ils ont l'intention de briguer à nouveau le suffrage des commerçants.

L'ALLIANCE ISRAËLITE

II

Tout le monde se plaint avec juste raison, du reste, d'être à chaque instant arrêté par des mendiants, même sur l'avenue de France ; que diraient nos concitoyens, s'ils allaient faire un tour dans les quartiers juifs, le vendredi notamment.

D'un bout à l'autre des rues composant ces quartiers : Hara, Sidi-Mardoum, de la Touila, etc., on n'aperçoit que mendiants, aveugles et estropiés, conduits par des enfants, d'autres malades arrêtent les passants au vol, en les tenant par le bras ou le pan de l'habit et leur racontent leur misère ; les injustices dont ils sont les victimes de la part des communautés et les supplient de venir à leur secours ; d'autres encore, courbés par le poids des ans, couverts de haillons, la main tendue attendent qu'une âme charitable et compatissante veuille bien leur donner les deux sous qui leur sont nécessaires pour ne pas mourir d'inanition ; enfin, d'autres plus nobles et mieux habillés, vous attendent dans l'encoignure d'une porte et vous obligent, en quelque sorte, à entrer chez eux, où les femmes en larmes font appel à votre générosité. Vous y allez naturellement de tout ce que vous pouvez pour ne pas voir une charmante fillette ouvrir les robinets de deux charmants yeux fendus en amande.

Mais, ce qui est le plus pénible, on en conviendra, c'est de voir une femme assise, entourée de toute sa nichée en bas âge : les trois, quatre, cinq et même six enfants qu'elle remorque sont vêtus, Dieu sait comme ; de sa voix attristée elle implore la charité pendant que ses enfants pleurent et demandent un morceau de pain.

Pour remédier à cet état de choses, l'Alliance Israélite a installé, rue Es-Sadikia, un bureau dans lequel chaque famille nécessiteuse peut aller toucher, chaque semaine, le vendredi matin, la somme fabuleuse de trois, six ou dix sous, cela dépend du nombre des membres de la famille. Avec cette somme dérisoire de dix sous, par exemple, une famille aux abois, composée de quatre personnes, dans le dénuement le plus complet, doit vivre sept jours ! alors qu'il y a des rabbins, des contrôleurs, des surveillants et tout un tas d'employés parfaitement inutiles, qui n'ont même pas besoin de travailler pour vivre et qui, par les sommes incroyables qu'ils prélèvent pour leur rémunération portent un coup rude à la caisse des pauvres bougres.

L'argent que tous ces dévoués serviteurs des classes pauvres gardent pour eux ne serait-il pas mieux employé à diminuer le nombre des mendiants juifs de notre ville ?

Poser la question, c'est la résoudre.

III

L'ÉCOLE DE L'ALLIANCE

Ouvrons n'importe quel bouquin qui parle de l'Alliance Israélite, disait, il y a quelques mois et à cette même place,

Dernière Heure

An moment de mettre sous presse, nous apprenons avec une douloureuse surprise, que M. Blondel, chargé d'affaires, est mis à la disposition du gouvernement français.

Si nous attendions à un changement, ce n'était certes pas celui-là.

Nous en reparlerons vendredi prochain.

Sa Grandeur, monseigneur Perraud, évêque d'Autun, Membre de l'Académie Française, prononcera mercredi prochain 19 courant, à 9 heures du matin, dans la Cathédrale de Carthage, l'oraison funèbre de son Eminence le cardinal Lavignerie.

L'office sera public et tous les fidèles qui désireraient y assister pourront entrer dans la cathédrale assez vaste pour contenir tous ceux qui voudront s'y rendre.

La Compagnie Rubattino a bien voulu organiser deux trains supplémentaires pour ce jour-là.

Le premier partira de Tunis pour Carthage en passant par la Goulette à 8 heures.

Le second partira de Carthage pour Tunis à midi.

Il n'y a pas de lettres d'invitation particulières, mais tous les fidèles sont invités à assister à cette belle et imposante cérémonie à laquelle prendront part une dizaine d'évêques.

Le défaut de place ne nous permet pas aujourd'hui de commenter le rapport de M. Terras, l'impôt sur les oliviers, que nous avons publié tout au long ; ce sera pour notre prochain numéro.

On nous raconte que déjà plus de six mille personnes ont retenu des places, à Paris, pour venir visiter nos fêtes de mai.

Il est du devoir du Comité des fêtes de prévoir l'affluence des visiteurs et de s'occuper où on pourra les loger.

Dans notre article ; Un ennemi du B-G, plusieurs coquilles énormes se sont glissées.

Nous sommes certain que les lecteurs les auront rectifiées d'eux-mêmes, à part toutefois celle-ci : « que signifie cette étude (?) si conyne pour si longue.

ments, pouvait se manifester par des jets de flamme.

Changeant aussitôt de tactique, Mékalleck s'excusa, affirma ne pas comprendre parmi les gjaours, les Français, si braves dans la guerre, si bons durant la paix. Employant les allégories et les images de la poésie orientale, il célébra le courage de nos troupes et des maîtres de l'Algérie « qu'il ne faut jamais confondre avec les Infidèles ! »

— Votre Koran, interrompit Maurice, renferme cependant, sans distinction de peuples une excitation assez complète à la haine et au mépris des nations les unes contre les autres ; ne dit-il pas : « Il y a quelque chose de plus méritoire que « les prières, les jeûnes et les pèlerinages, c'est la mort reçue dans un combat contre les Infidèles. » Que les musulmans se montrent, après cela, si cruels dans la victoire, je m'en étonne peu, le massacre d'un ennemi de leur race, de leur religion est une bonne œuvre, et si le massacre arrive à la douzaine, l'œuvre n'a plus de prix.

A suivre

La nécessité de la sécurité, la gérance des biens communs et particuliers, firent adopter des règlements sévères ; il fallut des administrateurs, il fallut des juges. La société était fondée.

Qu'est-ce donc que la patrie ? C'est une immense famille. Tout étranger qui demande la naturalisation, demande en somme d'entrer dans cette famille par voie d'adoption.

La loi générale lui accorde les mêmes droits qu'aux véritables enfants du pays, et il faut dire que la plupart du temps, les adoptés sont loin d'avoir la discrétion que comporte une telle faveur. Ce sont ceux-là, presque toujours, qui sont les plus remuants, les plus exigeants et les plus arrogants. On dirait vraiment qu'ils viennent d'entrer dans des droits indument suspendus pendant des années, et qu'en les leur octroyant on ne fait que procéder à une restitution.

Si la patrie est une famille et si le naturalisé est un apoté, il y aurait une comparaison fort édifiante à faire entre l'adoption et la naturalisation.

On verrait ainsi combien la nation a été large et généreuse en donnant à des étrangers un titre qui les fait les égaux de ceux qui, depuis des siècles, par leurs ascendants ont rendu mille services à la patrie, ne serait-ce qu'en donnant leur sang et leur vie peut-être, aussi bien pour conserver les limites des frontières que pour sauvegarder ou imposer une constitution libérale.

(A suivre.)

TUNIS

Température de Tunis relevée à la Pharmacie de 1^{re} classe rue d'Italie en face la Poste

Le 18 avril 1893	Therm.	Barom.
Sept heures du matin..	9°	760
Midi.....	14°	761
Trois heures du soir...	13°	761

Sage-femme de 1^{re} classe

Madame EDELINE, ex-interne des hôpitaux de Paris, 4, rue Al-Djazira, maison Malakia, installée récemment à Tunis, reçoit le public qu'elle donne des consultations tous les jours, de une heure à trois heures du soir.

Carte d'Identité

La photographie Garrigues vient d'inventer un nouveau genre de photographie dites cartes d'identité.

Ce genre, déjà connu en France depuis longtemps, manquait à Tunis. Il appartenait à la photographie Garrigues, dont les travaux d'art sont si appréciés du public, de le propager dans les meilleures conditions d'exécution et de bon marché.

La carte d'identité est une petite photographie miniature collée sur un papier ad hoc donnant l'état civil et la signature du sujet.

La légalisation de la signature par le commissaire de police, donne à la carte d'identité toute la valeur d'un passe-port.

Ajoutons que c'est dans un porte-carte en cuir, très coquet de forme et de nuances, que la carte d'identité se trouve renfermée.

Nous ne dirons pas le prix de la carte d'identité : on croirait que nous faisons une réclame. Qu'on le demande à la photographie Garrigues, 23, rue Al-Djazira.

— Non ! Mais ils sont encore libres !

— Et n'ont pas à payer les impôts qu'exigent les Français, impôts exorbitants à tes yeux, Mékalleck.

— C'est vrai !

— C'est faux ! Je suis Français, Mékalleck, et je te défends de dire du mal de mes compatriotes.

— Une menace ?

— Non, fit Mohammed, intervenant, afin d'empêcher Maurice de brouiller les cartes ; non, une simple recommandation.

— Tu aimes donc bien la liberté ! reprit Maurice, apaisé.

— J'aime l'or ; pour de l'or je suis capable de tout.

— Et qu'en fais-tu ?

— Je l'enterre comme tous nos frères ont coutume de le faire.

— Il n'est pas impossible que je t'en donne beaucoup un jour, Mékalleck !

Des lueurs fauves passèrent dans les grands obscurs de l'Arabe. Ses prunelles se dilatèrent et remplirent les cils qui s'écartèrent ; à peine restait-il un point clair à l'angle externe des paupières, un point couleur de sang à l'angle intérieur ; on eut dit deux trous noirs ouverts dans un masque noir et où l'âme, à certains mo-

avons reçu les protestations de plusieurs médecins. Ces messieurs flétrissent comme elle le mérite la conduite indigne de ceux de leurs confrères qui favorisent certains pharmaciens, au détriment des autres, et ne voulant pas être confondus avec ces derniers, nous ont prié de vouloir bien lever le voile et donner des noms. Afin de donner satisfaction à leur juste demande, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de publier la protestation qui fut, l'année dernière, à pareille époque, envoyée au gouvernement tunisien, par les pharmaciens français établis à Tunis :

« Les soussignés ont l'honneur de porter à la connaissance de Monsieur le secrétaire général du Gouvernement tunisien la conduite plus qu'étrange, d'un médecin français, le docteur M. Pour des raisons que nous ne connaissons pas et contre tous droits, ce médecin cherche par tous les moyens possibles à nous enlever nos clients, français pour la plupart, les engageant, les forçant pour ainsi dire à se servir chez M. G. Italien exerçant la pharmacie sans diplôme. Pas un parmi nous qui n'ait à se plaindre de ces agissements déloyaux. Nous venons vous supplier, Monsieur le Secrétaire général de bien vouloir prendre en considération la situation qui nous est ainsi faite, et d'user de votre influence pour faire cesser un état de chose qui nous est préjudiciable. »

Suivent les signatures.

Nous avons entre les mains une ordonnance d'un docteur en médecine français, portant la mention à prendre à la pharmacie K. de la Verrerie !!!

Adoption et Naturalisation

La patrie (de *patrius*, paternel), consista d'abord dans la famille. Des individus nés du même père et de la même mère, s'établirent dans un endroit où il y avait de l'eau et des pâturages. La terre qu'ils occupèrent et qu'ils cultivèrent, n'appartenant à personne, devint leur propriété par le fait même qu'ils l'avaient défrichée, améliorée, travaillée.

Ils donnèrent naissance à d'autres eux-mêmes. Le nombre des habitants augmentant, la propriété forcément s'élargit puisqu'elle devait nourrir un plus grand nombre de personnes.

Ce fut le sol natal auquel on s'attache et que l'on aime. Les rejetons firent souche, les liens du sang s'affaiblirent mais n'en existèrent pas moins. Les besoins de la défense contre les hordes errantes, créèrent un lien de solidarité. La langue primitive, commune, se modifia, les termes augmentèrent avec l'industrie prospérant. La langue se transforma par la corruption des onomatopées, à ce point qu'elle ne fut compréhensible que pour les familles réunies et descendant du premier ménage qui s'installa le premier dans ce site agréable. Cette famille, qui devint tribu d'abord, devint ensuite une nation.

morts ! « (Proverbe tunisien signifiant : Ne prétendez pas vous faire passer pour ce que vous n'êtes point.)

— Le chameau, répliqua bénévolement l'Arabe, ne voit pas ses défauts ! Proverbe tunisien signifiant : On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain.) Sois satisfait, Sidi, je conduis des danseuses à Oumm R'hir pour la fête que doit donner Obéid.

— D'où les amènes-tu ?
— Du pays des Ouled-Souf.
— Et auparavant, où habitais-tu ?
— A Ghardaia.

Chez les Mzabites ? fit M. de Villebelle en tressaillant.

— Oui.
— Pourrais-tu me dire ton nom ?
— On m'appelle Ali Mékalleck, Je serai bientôt marabout !

— Pourquoi as-tu quitté cette ville ?
— Parce que ces gjaours de français y sont entrés !

— Ils t'auraient donc gêné ?
— Oh... du tout ! Mais ils écrasent les Mzabites d'impôts ; aussi n'y a-t-il plus de fêtes au Mzab.

— Les Ouled-Souf sont donc plus riches ?

notre ami Le Collu, on y trouve à peu près ce qui suit :

Ecole de l'Alliance Israélite universelle

« Directeur : David Cazès, inspecteur des écoles de l'Alliance Israélite en Afrique.

« Le personnel enseignant comprend neuf professeurs de langue française, dix moniteurs recrutés parmi les anciens élèves de l'école, un professeur de langue arabe et six professeurs de langue hébraïque.

« Cette école, fondée en 1878, par l'Alliance Israélite universelle de Paris, est fréquentée par près de 1,150 élèves dont 950 gratuits. Elle comprend 21 divisions formant 5 années d'enseignement.

« Les élèves pauvres sont nourris et habillés par l'administration de l'école. »

Ce passage mérite d'être coupé en tranches et savouré, car les inexactitudes qu'il contient sont tellement fortes qu'on ne peut les faire avaler facilement.

Ainsi, les élèves pauvres qui, hiver comme été, n'ont jamais mis de souliers, ceux qui vont à l'école nu-tête, ceux qui, pour tout habillement, n'ont qu'une simple chemise, ceux-là sont habillés par l'Alliance ?

Eh bien ! franchement, si c'est l'Alliance qui les habille comme cela, elle ne doit pas en être bien fière !

Nous avons vu, de nos propres yeux, les enfants qui fréquentent l'école de la rue Malta-Sghira, il faut avouer que Le Collu avait raison : la plupart sont en guenilles, nu-pieds, sales à faire sauter le plus crasseux.

Il y a quelque chose à faire de ce côté-là et nous sommes persuadés qu'il nous aura suffi d'appeler l'attention de M. Cazès, pour qu'il en soit autrement. Nous parlerons, dans notre prochain numéro de la nécessité d'un Consistoire israélite à Tunis.

Y.

(A suivre.)

— 0 —

Tunis, le 16 avril 1893.

A Monsieur le Rédacteur en chef de la « Petite Tunisie ».

Monsieur,

Quelques-uns de mes amis m'attribuant la rédaction de l'article « Alliance Israélite », paru dans votre numéro d'hier, je vous serai très obligé et infiniment reconnaissant de bien vouloir m'accorder l'hospitalité de vos colonnes afin de porter à la connaissance du public que ledit article n'est ni fait ni inspiré par moi.

J'ai toujours eu le courage de mes opinions et chaque fois que je juge bon de défendre une idée ou de stigmatiser énergiquement tout prévaricateur, si haut placé qu'il soit, jamais je n'hésite à mettre ma signature au bas de mes articles. Je l'ai, du reste, prouvé dans maintes circonstances, et toujours il en sera ainsi.

Veuillez agréer, etc.

H. LE COLLU.

A la suite de nos articles sur la médecine et la pharmacie que nous avons publiés dans nos derniers numéros, nous

Feuilleton de la Petite Tunisie

— 25 —

OURIDA

OU LE

RAPT D'UNE CHRÉTIENNE

(Suite)

— La parole, en son temps, est permise, riposta Maurice en puisant dans le même répertoire. La ville est éloignée, toutefois la nouvelle y arrive. (Proverbe tunisien signifiant : Causez à propos. — Ne pensez pas qu'un secret demeure toujours caché.)

— Trop bouillir fait sécher la marmite. (Proverbe tunisien signifiant : Trop parler nuit.)

— Si quelqu'un dit, interrompit Mohammed, allons faire les nobles, réponds-lui : « Attendez que les vieux Juifs de l'hamt-El-Ara, qui vous connaissent, soient

Etude de M. BRULAT, avocat-défenseur près le tribunal de première instance de Tunis, y demeurant rue de l'Ancienne Douane, n° 25.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur Saisie-Immobilière
EN SUITE DE SUBROGATION
EN CINQ LOTS :

D'UN TERRAIN A BATIR

Situé banlieue de Tunis, derrière l'Usine à Gaz

L'adjudication aura lieu le SAMEDI SIX MAI MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT TREIZE, à 8 h. du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de première instance de Tunis séant au Palais de Justice de ladite ville ancien Palais Khereddine.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'en exécution : 1° d'un jugement de défaut rendu par le tribunal civil de première instance de Tunis, en date du sept juillet 1888 ; 2° de deux procès verbaux de saisie-immobilière de M. Patel et Martin, huissiers à Tunis, en date des vingt sept février et mars 1889 dénoncés conformément à la loi ; 3° d'un jugement de la deuxième chambre du tribunal civil de première instance de Tunis, en date du 4 février 1893.

Et au requête, poursuites et diligences de M. Henri Nyssen, propriétaire demeurant à Tunis, ayant M. Ch. Piétri, pour défenseur constitué. Contre M. Charles Farina, ancien avocat-défenseur à Tunis, actuellement avocat, demeurant au Caire, (Egypte) partie saisie n'ayant pas de défenseur constitué. Il a été procédé, le 18 mars 1893, à la mise en vente en 11 lots des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Des immeubles à vendre telle quelle résulte des procès-verbaux de saisie sud désignés mais modifiée par le jugement du 4 février 1893 homologuant un rapport d'experts déterminant le lotissement qui divise en onze lots le terrain saisi situé derrière l'usine à gaz banlieue de Tunis, canton et arrondissement de Tunis, limité sur la partie sud par l'ancien terrain connu sous le nom de terrain Franco, aujourd'hui propriété Forti dont il est séparé par un fossé ; à l'est, par le domaine public le long du lac ; au nord, par un fossé séparant du terrain appartenant à MM. Choua Nataf et Chemama ; à l'ouest, par l'entrée du chemin de fer de Tunis à la Goulette. Une partie de la voie ferrée conduisant à la Marine traverse

ce terrain en dessous de son angle sud-ouest.

Ledit terrain a été divisé en onze lots de surfaces moyenne limitées suivant la direction des rues perpendiculaires à l'avenue de la Marina, tracées en prolongement de celles dont l'ouverture est déjà commencée.

M. Piétri pour M. Nyssen a procédé à l'audience du 18 mars, à la vente des six premiers lots et a déclaré ne plus poursuivre la vente quant aux autres ; M. Brulat pour M. Fedriani et Ravasini, créanciers du sieur Farina a été subrogé auxdites poursuites par jugement du Tribunal civil de Tunis en date du 15 avril 1893 qui a fixé la vente des autres lots au 6 mai 1893. En conséquence, il sera procédé le samedi 6 mai 1893 à l'audience des criées du Tribunal civil de Tunis à la vente des lots de terrains ci-après désignés :

PREMIER LOT

Un terrain d'une contenance superficielle de six mille trois cent quatre vingt cinq mètres carrés limité au sud, par le terrain Forti ; à l'ouest par la rue Besançon prolongée qui le sépare du lot n° 2 ; à l'est, par une rue projetée qui le sépare du troisième lot au nord par une rue projetée.

DEUXIÈME LOT

Un terrain de la contenance superficielle de deux mille sept cent trente six mètres carrés, limité : au sud, par la rue projetée qui traverse la propriété Farina de l'est à l'ouest et le sépare du lot n° 3, à l'ouest, par une rue projetée ; à l'est, par la rue de Vesoul prolongée qui le sépare du lot n° 4 ; au nord, par le terrain Nataf-Chemama.

TROISIÈME LOT

Un terrain de la contenance de six mille sept cent soixante-dix mètres carrés,

limité : au sud, par le terrain Forti, à l'ouest, par une rue projetée qui le sépare du lot n° 1, à l'est, par la rue de Vesoul prolongée qui le sépare du lot n° 5, au nord, par une rue projetée qui le sépare du deuxième lot.

QUATRIÈME LOT

Un terrain de la contenance de mille neuf cent huit mètres carrés, il a la forme d'un triangle dont la base porte sur la rue de Vesoul prolongée et dont le sommet est tronqué par la rue de Belfort prolongée. Il est limité : au sud, par la rue projetée qui le sépare du cinquième lot, à l'ouest, par la rue de Vesoul prolongée qui le sépare du 2° lot,

à l'est, par la rue de Belfort prolongée, au nord, par le terrain Nataf-Chemama.

CINQUIÈME LOT

Un terrain de la contenance de neuf mille deux cent cinquante mètres carrés, ayant pour limites : au sud, le terrain Forti, à l'ouest, la rue de Vesoul prolongée qui le sépare du troisième lot, à l'est, pour partie, le lac de Tunis (appelé Bahira) et pour l'autre partie, la rue de Belfort prolongée, au nord, la rue projetée qui le sépare du quatrième lot.

MISES À PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées

dans le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente, les enchères seront reçues sur les mises à prix suivantes :

Pour le premier lot, trois mille cent soixante-six cent. ci... **3.166,66**
Pour le deuxième lot, neuf cents francs, ci... **900,00**
Pour le troisième lot, trois mille trois cent soixante-six fr. soixante-six cent. ci... **3.366,66**
Pour le quatrième lot, six cent trente-trois fr.33 cent. ci... **633,33**
Pour le cinquième lot, trois

mille soixante-six francs soixante-six cent. ci... **3.066,66**

Les frais de poursuites, ceux de subrogation et la remise proportionnelle en sus au prorata des prix d'adjudication.

Fait et rédigé à Tunis par M. Brulat, défenseur subrogé.

Pour plus renseignements, s'adresser : 1° A. M. Piétri, 2° à M. Brulat, 3° au Greffe du tribunal de première instance de Tunis.

Echelle de 0,001 par 2,00.



Rue de Danemark, 29 — TUNIS
CORDONNERIE FRANÇAISE
à côté de la salle des ventes

ANDRIEU JEAN
Cordonnier-Bottier
Chaussures en tous genres
pour hommes, femmes et enfants

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE
autorisés par décrets de S. A. le Bey
Prêts sur nantissement de valeurs
et d'objets mobiliers

AUX BUVEURS DE BIÈRE
Demandez dans tous les grands cafés :
La Bière de Bohême
en bouteilles.

MAGASIN GÉNÉRAL
22, avenue de France, TUNIS
Maison BORTOLI FRÈRES et C^{ie}
Exposition et mise en vente de toutes les nouveautés de la saison, consistant en : Chapeaux pour dames, enfants et fillettes, Robes, Manteaux, Jaquettes, Peignoirs et Malinées.
Choix considérable de Lampes à huile et à pétrole de tous les modèles et de tous les systèmes, Lampes colonne, Anglaises Lampadaires, etc.
Rayon spécial de Chaussures, Bonneterie et Mereerie,
Seul représentant pour la Tunisie de la Maison Christofle de Paris

Cabinet de M. A. SGARZINI
Médecin-Dentiste
Tunis, rue de la Commission, près de la Pharmacie Sinigaglia.

BAINS EUROPÉENS
ET TURCO-ROMAINS
5, Rue d'Allemagne, en face le marché

HAMMAM
BAINS
HYDROTHERAPIE, MASSAGE, FRICTIONS
Salles de repos, buffet, gymnase
Pédiure, etc.
GRAND LOCAL A LOUER
pour magasin ou café, Avenue de la Marine 59.
S'adresser, 8, rue l'Eglise.

AVIS
La Société Foncière de Tunisie met en location, aux enchères publiques, l'exploitation de la carrière de KEDDEL (pierr de taille).
L'adjudication aura lieu le mardi 2 mai 1893, à dix heures du matin, au siège de la Société, 3, rue Es-Sadikia (impasse de la Municipalité), où on peut dès présent prendre connaissance du cahier des charges.
AVIS. — L'administration des Messageries françaises (Demange et C^{ie}) a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 15 avril prochain le départ de la voiture de Tunis-Sousse est fixé à midi précis et qu'à partir de cette date il n'y aura plus de transbordement à Bir-Loubit.
Le trajet se fera en quinze heures.
Buffet à Bir-Loubit à sept heures du soir.

MARBRES BRUTS et OUVRES

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de Fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments Funéraires

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne.

Vastes Entrepôts : rue d'Italie.

N.-B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux

GRANDE EPICERIE ORIENTALE

AIMÉ EYRIÈS

TUNIS — 22, Rue d'Italie, 22 — TUNIS

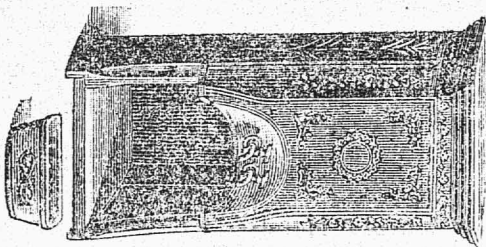
Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers

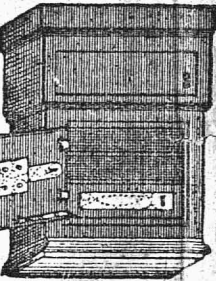
Maison de gros et de détail

QUINCAILLERIE R. et G. DE MATTEI

17, Avenue de France



Articles de ménage en fer battu et émaillé, Quincaillerie, serrurerie et ferronnerie fine, appareils de chauffage robinetterie, bouclerie essieux et ressorts de voitures, spécialité de lampes et suspensions lampes merveilleuses dernière invention, lampes éclairant 125



gougies appareils modores nouveaux système, toiles cirées, filtres et eau en grès, charbon système Pasteur.

Dépositaires d'instruments de musique

VOULEZ VOUS LA SANTE?



BUVEZ LE FERRO-CHINA-BISLERI

ARMÉE ROYALE ITALIENNE
Commandement Supérieur des Troupes d'Afrique

Massaoua, 28 janvier 1886.

MONSIEUR FÉLIX BISLERI, MILANO

Rompant la réserve faite par la feuille du 17 septembre, numéro 2658 ce commandant est heureux de vous déclarer que le Directeur du Service sanitaire Militaire et local, major chevalier Guerriero, me rapporte que : le **Fer-Quina-Bisléri** dont a fait l'expérience, M. le Docteur PETTI, lieutenant-médecin, dans deux compagnies d'infanterie de garnison à Massaoua a donné les résultats les plus satisfaisants.

Le Major Général, signé : GENÉ.

Les vrais cadeaux de valeur se trouvent dans les magasins de

D. LADISLAS

Horloger-Bijoutier

9, Avenue de France — Rue de la Commission, 1

HAUTE NOUVEAUTÉ - BIJOUTERIE EN TIMBRES-POSTE TUNISIENS

Seul dépositaire de la montre Patek Philippe et C., Genève

Compagnie générale des

BATEAUX A VAPEUR A HÉLICE DU NORD

SIÈGE SOCIAL : 4, Quai de la Citadelle, à DUNKERQUE

SERVICE RÉGULIER

AGENCE DE TUNIS

Le vapeur français N. VERBERCKMOES capitaine SERONDE attendu de Dunkerque, La Palice et Marseille vers le fin courant repartira à destination de Bordeaux et Dunkerque vers le 3 mai.

Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue de Danemark. L'Agent, A. MODIGLIANI.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Services réguliers et à grande vitesse entre la France et la Tunisie

Transport de passagers, de marchandises et de dépêches

Départ de Marseille tous les samedis à midi. Départ de Tunis tous les samedis à 5 h. s. Le Vapeur RHONE capitaine Brun partira directement pour Marseille samedi 15 Avril 1893, à 4 heures du soir.

Prix des passages de la Goulette-Tunis à Marseille

1^{re} classe 85 fr. 2^{me} classe, 60 f. — 3^{me} classe, 30 f., avec couchette et nourriture

Pont 20 francs ; sans nourriture

Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à M. J.-B. PEDELUPÉ agent à Tunis rue Es-Sadikia, à la Goulette, quai Charles-Quint.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Départ de la Goulette

Lundi A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Sousse.

A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.

Mercredi A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.

Jeu A 4 h. 1/2 du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.

Vendredi A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.

Samedi A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.

Prix des passages de Marseille à la Goulette: 1^{re} classe 125 fr.; 2^e cl.: 95 3^e cl. 50 fr.

Domaine d'HASSEN-BEY (près Tunis)

A.-H. D'ESPAGNE

Propriétaire

VINS ROUGE, BLANC, MUSCAT et EAUX-DE-VIE

Entrepôt : 5, Rue de la Poste, 5, à côté de la Brasserie Vincent. — TUNIS

SOLENER, artiste photographe

TUNIS — 1, Rue Al-Djazira, près de la Porte de France — TUNIS

Diplôme de médaille d'argent

première Exposition internationale de Photographie, Paris 1892

Travaux Artistiques, adaptés à toutes les nouveautés photographiques — Exécution rapide et garantie

LABORATOIRE ET TRAVAUX POUR AMATEURS

Vente de Produits et Accessoires

Expédition dans l'intérieur — joli choix de vues et types de la Tunisie

SAISON D'ÉTÉ

Chaussures pour Hommes

Souliers RICHELIEU ou MOLIERE

En veau couleur, cuir façon Russie 1350 En chevette couleur 12 fr.

Sur mesure, fabrication française et toute à la main, garantie tout cuir

MAISON MAURICE LAMBERT

EQUIPEMENT MILITAIRE

TUNIS — 20 et 22, rue Al-Djazira — TUNIS

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES CONFECTIONS ET RÉPARATIONS

Chaussures sur mesure pour dames, fillettes, enfants

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Entreprise générale

DINGUIRARD, MACLER ET DELOUPY

Siège social : 5, rue d'Angleterre, TUNIS

Adresse Télégraphique : DINGUIRARD — TUNIS

Travaux à forfait et sur série de prix — Construction agricoles

Rédaction de projets et devis — Etablissements de plans

Arbitrages — Expertise

Au Marché Français

62, rue Al-Djazira, TUNIS

GRAND DÉPOT DE SEMOULES ET FARINES DE TOUTES MARQUES

Livraison à MM. les Colons de SON en gros pour l'élevage

PRIX COURANT MARS

(par 100 kilos pris aux magasins)

SEMOULES	FARINES TENDRES	FARINES DURES
SSS extra..... Fr. 32	Moricelly..... Fr. 33	Maurel..... Fr. 22.75
SSS..... 31	Zafropoulo..... 32	Buten..... 21
Semoulette..... 29	Caramano..... 29	BDS..... 21
Trossant grainé..... 23	Robein..... 26.50	Minot..... 20.80
		Farine arabe..... 12

SON, gros et petit, 8 FRANCS

Pain de 3 livres..... 35 centimes | Pain blanc le kilo..... 30 centimes

Charbon : 3 fr. le sac de 30 kil. — Bois : 2 fr. 50 les 100 kil.

Messageries Françaises

DEMANGE & C^{ie}

Service Quotidien Régulier

entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa

Service des Dépêches

Transport des Voyageurs et de la Messagerie



Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à 11 h.

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Sousse au Café du Commerce

AVIS

Monsieur VONNER, ancien officier français, à l'honneur de porter à la connaissance de ses nombreux amis et clients qu'il vient d'acheter la **Librairie Populaire** et qu'il l'a transférée à l'angle des rues d'Espagne et d'Italie en face de la Poste.

Ils les prévient qu'ils y trouveront à acheter ou à louer un très grand choix d'ouvrages nouveaux à des prix exceptionnels de bon marché.

En outre, il met gratuitement à la disposition de Messieurs les Colons un local situé rue d'Espagne, 7, où ils pourront faire leurs correspondances, etc, etc.

M. VONNER se charge aussi de recevoir et d'expédier tous les colis destinés à ces Messieurs.

COMPAGNIE L'AIGLE

société anonyme d'assurance à primes fixes
contre l'incendie

Agent général pour Tunis et la Tunisie,
M. R. VALENSI ; Bureaux, rue Al-Djazira
1 — TUNIS.

ARGENT

IMMÉDIATEMENT

Achat et vente de bijoux, pierreries,
meubles et tous autres objets.

S'adresser, à M. S. LEITAO, rue Es-Sadikia, 7. — TUNIS.

USINE A VAPEUR

BAPTISTIN BRÉMOND

Avenue de la Marine — TUNIS

ATELIER DE MENUISERIE

Ebénisterie, charpente, Moulure et Chambranle
par nouveau procédé mécanique

SCIERIE

N.-B. Mes ateliers sont éclairés à la lumière électrique.

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme, capital : 10,000,000

OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. — Avances sur récoltes

— Garde de titres. — Reports. — Paiement et escompte de coupons. — Ordres de bourse au comptant et à termes

— Dépôts à vue et à échéances fixe. — Encaissements et recouvrements. — Emissions. — Souscriptions. — Chèques et lettres de crédit.